



Régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre

CLUPIPP - Fécamp
20 mai 2025





ORDRE DU JOUR

- 1. La Régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation et budget**
- 2. Les travaux de la zone 4**
- 3. Le devenir du port à sec**
- 4. Application du Plan de Réception et de Traitement des Déchets - PRTD**
- 5. La Certification Port Propre**
- 6. Présentation de la démarche de stratégie portuaire 2025 du SMPSM**
- 7. Questions et échange avec la salle**
- 8. Élection des 4 représentants au Conseil Portuaire**



Fonctionnement du CLUPIPP

- **Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaire de Plaisance**
 - Être titulaire d'un poste d'amarrage depuis plus de 6 mois dans le port
 - Il n'y a qu'une voix par AOT (en cas de copropriété seule une personne peut être inscrite)
 - S'inscrire au bureau du port de plaisance
- **Objectifs**
 - Être informé sur le budget du port de plaisance
 - Recevoir des informations sur l'actualité de la régie, les projets, investissements...
 - Elire les représentants plaisance au Conseil Portuaire pour 5 ans
- **Fréquence**
 - Au minimum une fois par an



1.1) La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

SITUATION INITIALE

Trois ports de commerce, de plaisance et de pêche relèvent de **l'autorité du Conseil départemental** :

PORT DU TREPORT

Propriété du Département, en **concession complète à la CCI littoral Hauts de France.**

Activités : Commerce, pêche, plaisance

PORT DE FECAMP

Propriété du Département, géré par le CD à l'exception de **l'outillage concédé à la CCI Seine Estuaire.**

Activités : Commerce, pêche, plaisance, Réparation navale

PORT DE PECHE DU HAVRE

Port départemental depuis 2019, en **concession d'outillage confiée à la CCI S**

Activités : Pêche



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

PORT DE SAINT VALERY EN CAUX

Propriété de la CC exploité en régie.

Activités : plaisance et bateaux de pêche



Un port relève de la compétence **de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre** :



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

LES GRANDES ÉTAPES DE CREATION DU SMPSM

- 2022 et 2023 : 1ères réflexions menées > **AMO, benchmarking national, concertation**
 - Juin/juillet 2023 : **Adoption des statuts à l'unanimité** par l'ensemble des membres du futur syndicat
 - **11 octobre 2023 : Arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte des Ports de la Seine-Maritime**
 - **5 décembre 2023 : 1^{er} Comité Syndical – Séance d'installation**
 - Président : **Alain BAZILLE**
 - 1^{er} VP : **Yves TASSE**
 - 2^{ème} VP : **Florent SAINT-MARTIN**
- Composition du Bureau : Président + 2 VP + 6 membres :
- Candidats désignés par le Conseil Départemental sont :
 - **Monsieur Bastien CORITON**
 - **Monsieur Laurent JACQUES**
 - Candidat désigné par la CCCA : **Monsieur Jérôme LHEUREUX**
 - Candidat désigné par la CULHSM : **Madame Brigitte DECHAMPS**
 - Candidat désigné par l'agglomération de Fécamp : **Monsieur Laurent VASSET**
 - Candidat désigné par la CCVS : **Monsieur Eddie FACQUE**



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

LES CHOIX D'EXPLOITATION DES FILIERES

FILIERE COMMERCE - Fecamp et Le Tréport

1er janvier 2025, nouvelle concession de service public relative à la gestion, l'exploitation de l'activité commerce des ports territoriaux de Seine- Maritime (Fécamp et Le Tréport) pour une durée de 10 ans : Société SPC Côte d'Albâtre

FILIERE PECHE - Fecamp, Le Tréport, Le Havre-pêche

1er janvier 2025, nouvelle concession de service public relative à la gestion, l'exploitation de l'activité pêche des ports territoriaux de Seine- Maritime (Le Havre, Fécamp et Le Tréport) pour une durée de 8 ans : Côte d'Albâtre Pêche – CAP 76

FILIERE PLAISANCE - Fecamp, Le Tréport, Saint-Valery-en-Caux

1er janvier 2025, gestion de la filière plaisance dans le cadre d'une régie à seule autonomie financière : régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

DELIB. CS N°2024.6.1 DU 7 OCTOBRE 2024 : CREATION DE LA RÉGIE ADOPTION DES STATUTS

- Création de la **régie à seule autonomie financière** « Plaisance-Nautisme Côte d'Albâtre »
- A compter du 1er janvier 2025 : **gestion et exploitation des activités de plaisance et de nautisme relevant de la compétence du syndicat mixte** pour les ports de **Le Tréport, Saint-Valéry-en-Caux et Fécamp**
- Le comité syndical est compétent pour nommer les 7 membres dans le conseil d'exploitation :

Elus du comité syndical	Personnalités qualifiées
Alain BAZILLE	David LE CARROU - Le Tréport
Yves TASSE	Mathieu LABAT - Saint-Valery-en-Caux
Eddie FACQUE	Ludovic MORICE - Fécamp
Laurent VASSET	

- Le comité syndical est compétent pour nommer le Directeur de la régie : Marie-Marthe FAUVEL



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

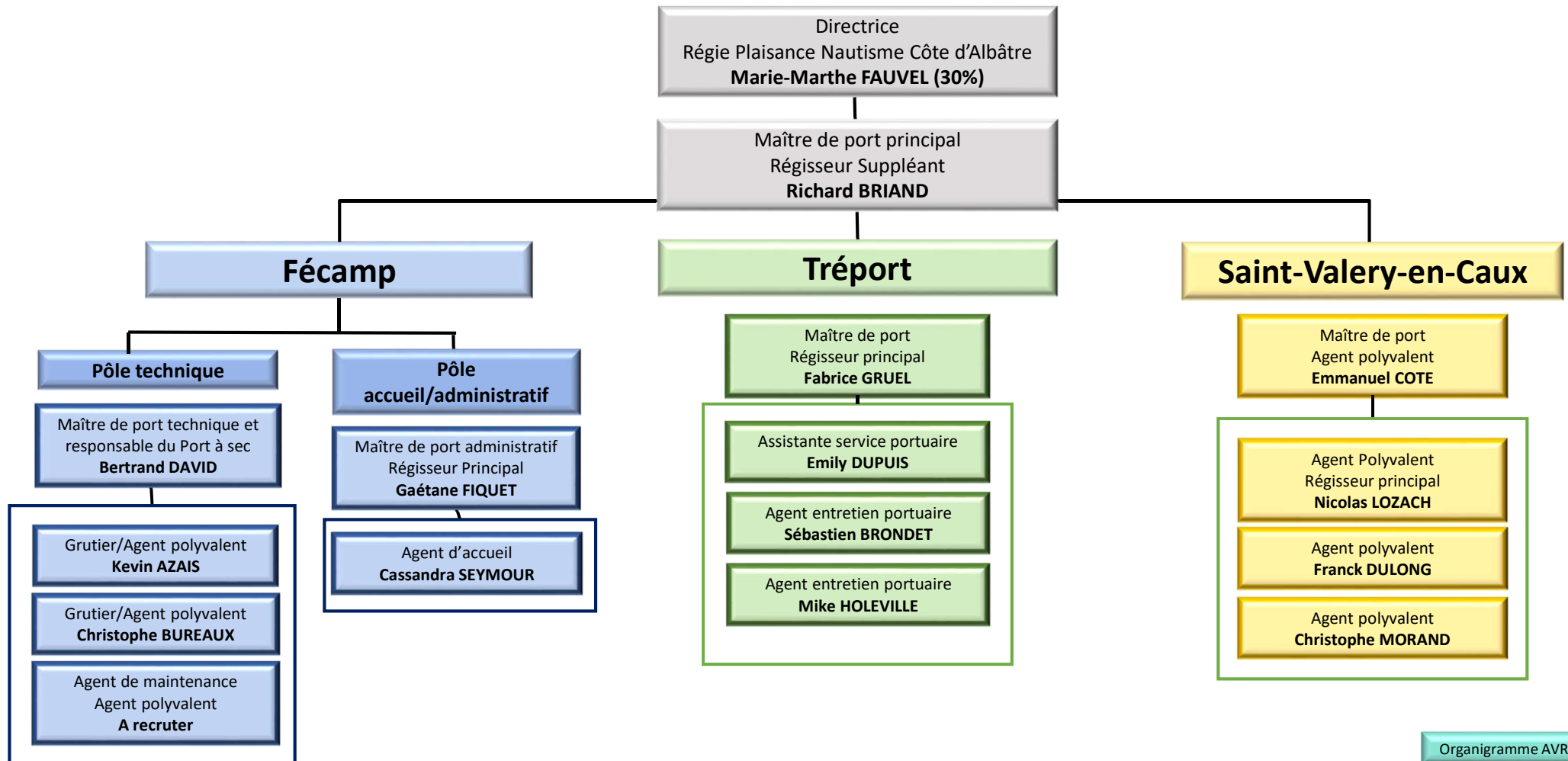
MISSIONS DE LA REGIE

- **Exploiter, gérer, entretenir les ports** relevant de sa compétence ;
- **Valoriser le domaine** dans les périmètres des ports concernés ;
- **Mener des études en matière d'observation, de stratégie** de prospective de développement de la filière plaisance et nautisme
- **Étudier, préparer, mettre au point tous les projets, exécuter tous les travaux** ou toutes constructions d'équipements concernant les activités de la régie ;
- **Réaliser les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et de réparation** liés à la gestion ou à l'exploitation des ouvrages ou équipements qui lui sont confiés ;
- Entreprendre et mener toutes actions ou opérations de nature à **développer, promouvoir et valoriser la filière plaisance et nautisme de ses ports** ;
- **Programmer et mettre en œuvre tout évènement concernant le nautisme et la plaisance** ;
- **Organiser le financement des ports**, couvrant la politique tarifaire ;
- ... et toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuer à sa réalisation.



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : présentation

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL : EQUIPE PERMANENTE





1.2) Le budget de la régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- > La régie : un **budget annexe** au budget général (= autonomie financière)
- > **Interdiction d'être subventionné par le budget général** (SMPSM)
- > Deux sections hermétiques : **fonctionnement** et **investissement**
- > **Obligation d'équilibre budgétaire** dans chacune des sections
- > Un **budget primitif voté le 10 décembre 2024**
- > Une **décision modificative votée en Comité Syndical le 27 mai 2025**

La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SPIC - Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre - M4		BP 2025	Nouvelle estimation sur 1 an	Différence
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 666 635,00	2 805 533,77	138 898,77
013	013 - Atténuations de charges	0,00	40 800,00	40 800,00
70	70 - Produits des services	2 309 965,00	2 408 063,77	98 098,77
74	74 - Subventions d'exploitation	350 000,00	350 000,00	0,00
75	75 - Autres produits d'activité	0,00	0,00	0,00
76	76 - Produits financiers des versements échelonnés	0,00	0,00	0,00
77	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
042	042 - Opération d'ordre de transfert	6 670,00	6 670,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 666 635,00	2 805 533,77	138 898,77
011	011 - Charges à caractère général	1 021 800,00	1 240 896,25	219 096,25
012	012 - Charges de personnel	1 455 000,00	1 443 578,24	-11 421,76
65	65 - Autres charges de gestion courante	17 700,00	17 700,00	0,00
66	66 - Charges financières	1 000,00	1 000,00	0,00
67	67 - Charges exceptionnelles	0,00	6 830,00	6 830,00
68	68- Dotations aux provisions	0,00	85 529,28	85 529,28
69	69- Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
42	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	10 000,00	-140 000,00
23	023 - Virement à la section d'investissement	21 135,00	0,00	-21 135,00



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes

SPIC - Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre - M4		BP 2025	Nouvelle estimation sur 1 an	Différence
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 666 635,00	2 805 533,77	138 898,77
013	013 - Atténuations de charges	0,00	40 800,00	40 800,00
70	70 - Produits des services	2 309 965,00	2 408 063,77	98 098,77
74	74 - Subventions d'exploitation	350 000,00	350 000,00	0,00
75	75 - Autres produits d'activité	0,00	0,00	0,00
76	76 - Produits financiers des versements échelonnés	0,00	0,00	0,00
77	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
042	042 - Opération d'ordre de transfert	6 670,00	6 670,00	0,00

Principaux produits de service :

- Redevances d'amarrage : 1 697 635 €
- Refacturation de personnels : 499 998 €
- Autres produits d'activités annexes : 158 000 € (carburant)
- Prestations de services : 44 000 € (grutages)

Dotation de transfert : 350 000€ (agents du Tréport)



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses

SPIC - Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre - M4		BP 2025	Nouvelle estimation sur 1 an	Différence
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 666 635,00	2 805 533,77	138 898,77
011	011 - Charges à caractère général	1 021 800,00	1 240 896,25	219 096,25
012	012 - Charges de personnel	1 455 000,00	1 443 578,24	-11 421,76
65	65 - Autres charges de gestion courante	17 700,00	17 700,00	0,00
66	66 - Charges financières	1 000,00	1 000,00	0,00
67	67 - Charges exceptionnelles	0,00	6 830,00	6 830,00
68	68 - Dotations aux provisions	0,00	85 529,28	85 529,28
69	69 - Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
42	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	10 000,00	-140 000,00
23	023 - Virement à la section d'investissement	21 135,00	0,00	-21 135,00

Charges de personnels : 1 443 578 €

Principales charges à caractère général :

- Carburants : 209 500 €
- Fourniture d'énergies : 182 583 €
- Locations mobilières : 163 800 €
- Assurances : 45 503
- Hygiène des locaux : 141 016 €
- Taxes foncières : 260 000 €

La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

SPIC - Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre - M4		BP 2025	Nouvelle estimation sur 1 an	Différence
DEPENSES D'EQUIPEMENT		543 020,00	381 885,00	-161 135,00
16	16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	15 000,00	0,00
20	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	21 - Immobilisations corporelles	521 350,00	360 215,00	-161 135,00
23	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	27- Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
040	040 - Opérations d'ordre de transfert	6 670,00	6 670,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		543 020,00	381 885,00	-161 135,00
10	10 - Dotations, Fonds divers (remb. Emprunts annuités)	0,00	0,00	0,00
13	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	16 - Emprunts et dettes assimilés	371 885,00	371 885,00	0,00
40	40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	10 000,00	-140 000,00
21	021- Virement de la section d'exploitation	21 135,00	0,00	-21 135,00



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses et recettes

SPIC - Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre - M4		BP 2025	Nouvelle estimation sur 1 an	Différence
DEPENSES D'EQUIPEMENT		543 020,00	381 885,00	-161 135,00
16	16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	15 000,00	0,00
20	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	21 - Immobilisations corporelles	521 350,00	360 215,00	-161 135,00
23	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	27 - Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
040	040 - Opérations d'ordre de transfert	6 670,00	6 670,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		543 020,00	381 885,00	-161 135,00
10	10 - Dotations, Fonds divers (remb. Emprunts annuités)	0,00	0,00	0,00
13	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	16 - Emprunts et dettes assimilés	371 885,00	371 885,00	0,00
40	40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	10 000,00	-140 000,00
21	021- Virement de la section d'exploitation	21 135,00	0,00	-21 135,00

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe : 371 885 €

Principales Immobilisations corporelles

- Achat d'un chariot électrique : 32 000 €
- Autres matériels et outillages techniques : 287 960 €

A noter : les « gros » investissements sont portés par le budget principal, avec financements des membres du SMPSM

Ex : Changement de passerelle à Saint-Valery

Ex : Dernière phase de modernisation du port de plaisance du Tréport

Ex : Modernisation du port de Fécamp

La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : budget

DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement

	BP 2025	Décision modificative	BP 2025 + DM n°1		BP 2025	Décision modificative	BP 2025 + DM n°1
013 - Atténuations de charges	0,00	40 800,00 €	40 800,00 €	011 - Charges à caractère général	1 021 800,00	219 096,25 €	1 240 896,25 €
70 - Produits des services	2 309 965,00	98 098,77 €	2 408 063,77 €	012 - Charges de personnel	1 455 000,00	11 421,76 €	1 443 578,24 €
74 - Subventions d'exploitation	350 000,00	- €	350 000,00 €	65 - Autres charges de gestion courante	17 700,00	- €	17 700,00 €
75 - Autres produits d'activité	0,00	- €	- €	66 - Charges financières	1 000,00	- €	1 000,00 €
76 - Produits financiers des versements échelonnés	0,00	- €	- €	67 - Charges exceptionnelles	0,00	6 830,00 €	6 830,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 669 965,00 €	138 898,77 €	2 798 863,77 €	68 - Dotations aux provisions	0,00	85 529,28 €	85 529,28 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 670,00 €	- €	6 670,00 €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 495 500,00 €	300 033,77 €	2 795 533,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	6 670,00	- €	6 670,00 €	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	171 135,00 €	- 161 135,00 €	10 000,00 €
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	2 666 635,00 €	138 898,77 €	2 805 533,77 €	042 - Opérations d'ordre de transfert	150 000,00	- 140 000,00 €	10 000,00 €
				023 - Virement à la section d'investissement	21 135,00	- 21 135,00 €	- €
				DEPENSES TOTALES D'EXPLOITATION	2 666 635,00 €	138 898,77 €	2 805 533,77 €

Section d'investissement

	BP 2025	Décision modificative	BP 2025 + DM n°1		BP 2025	Décision modificative	BP 2025 + DM n°1
13 - Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	371 885,00	0,00	371 885,00	21 - Immobilisations corporelles	521 350,00	-161 135,00	360 215,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	371 885,00 €	- €	371 885,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	171 135,00 €	- 161 135,00 €	0,00	16 - Remboursement de dette	15 000,00	0,00	15 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert	150 000,00	-140 000,00	10 000,00	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	536 350,00 €	- 161 135,00 €	375 215,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	21 135,00	-21 135,00	5 528,36	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 670,00 €	- €	6 670,00 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	543 020,00 €	- 161 135,00 €	381 885,00 €	040 - Opération d'ordre de transfert	6 670,00	0,00	6 670,00
				DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	543 020,00 €	- 161 135,00 €	381 885,00 €

Equilibre général du budget

Equilibre de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
Equilibre de la section d'investissement	- €	- €	- €
EQUILIBRE TOTAL	- €	- €	- €



2) Les travaux de la zone 4

La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre

LES TRAVAUX DE LA ZONE 4

Dans l'attente des travaux de modernisation du port de plaisance, dont les travaux commenceront second semestre 2026 et suite à l'arrachement du ponton de la zone 4 (tempête DARRAGH), la solution retenue est la suivante :

- Etat des lieux :
 - Passerelle arrachée
 - Tube central tombé
 - Suite à une inspection par plongée, constat de vétusté des autres tubes.
- Solutions étudiées
 - Réinstaller le ponton sur ses pieux et renforcement avec des corps-morts. Installation d'une passerelle de 20m.
 - Démonteur les catways coté quai Bérigny et fixer le ponton au quai

Pieu central:

Le pieu cassé à environ 1m du terrain naturel et est encore relié à la souche sur 20 à 30cm. L'autre extrémité du pieu est posé sur le terrain naturel.

Aucune protection cathodique visible sur le pieu

Le collier sur le ponton visuellement en bon état



Pieu Ouest:

Aucune perforation constatée dans la zone de frottement

De multiples perforations de gros diamètre sous la zone de frottement

Aucune perforation visible en pied du pieu

Aucune protection cathodique visible sur le pieu

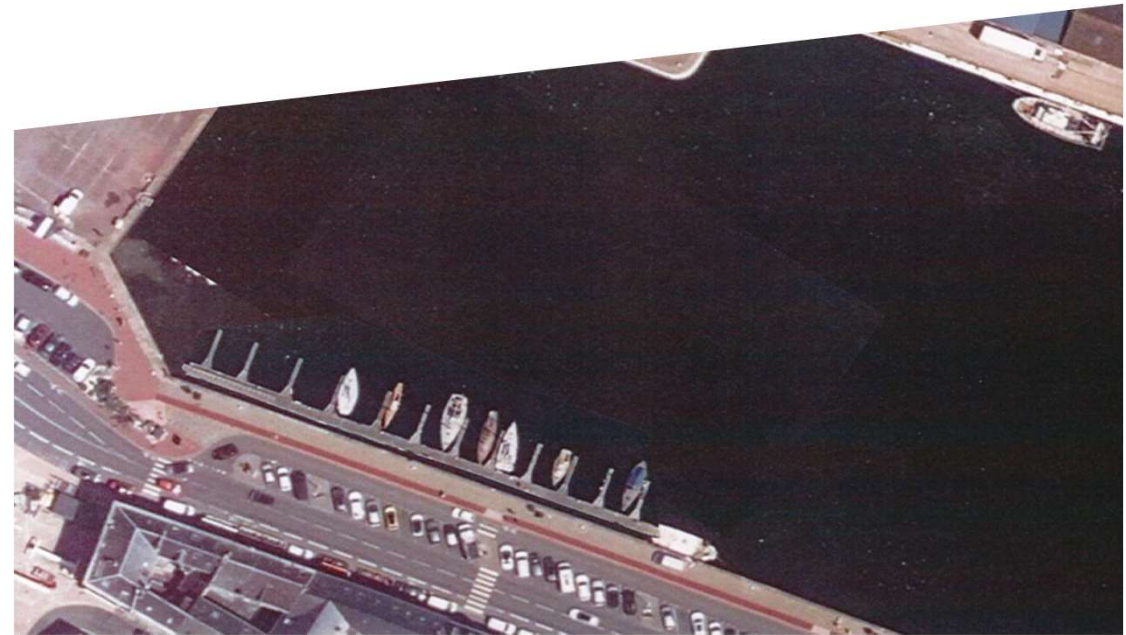
Collier arraché du ponton



La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : LES TRAVAUX DE LA ZONE 4

Le choix s'est porté sur l'installation du ponton en bord à quai

- Démontage des catways côté quai (cette semaine)
- Installation de rails en bord à quai
- Installation de mâchoires de guidage sur le ponton
- Remplacement des échelles de quai
- Mise en place de rambardes sur les échelles
- Installation de l'eau et l'électricité





3) Le devenir du port à sec

La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre :

LE DEVENIR DU PORT A SEC : ETUDE MARITEAM

Pour la reprise de l'activité au 1^{er} janvier 2025 par le Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime, le cabinet « Mari Team » a réalisé une étude de rentabilité en 2024.

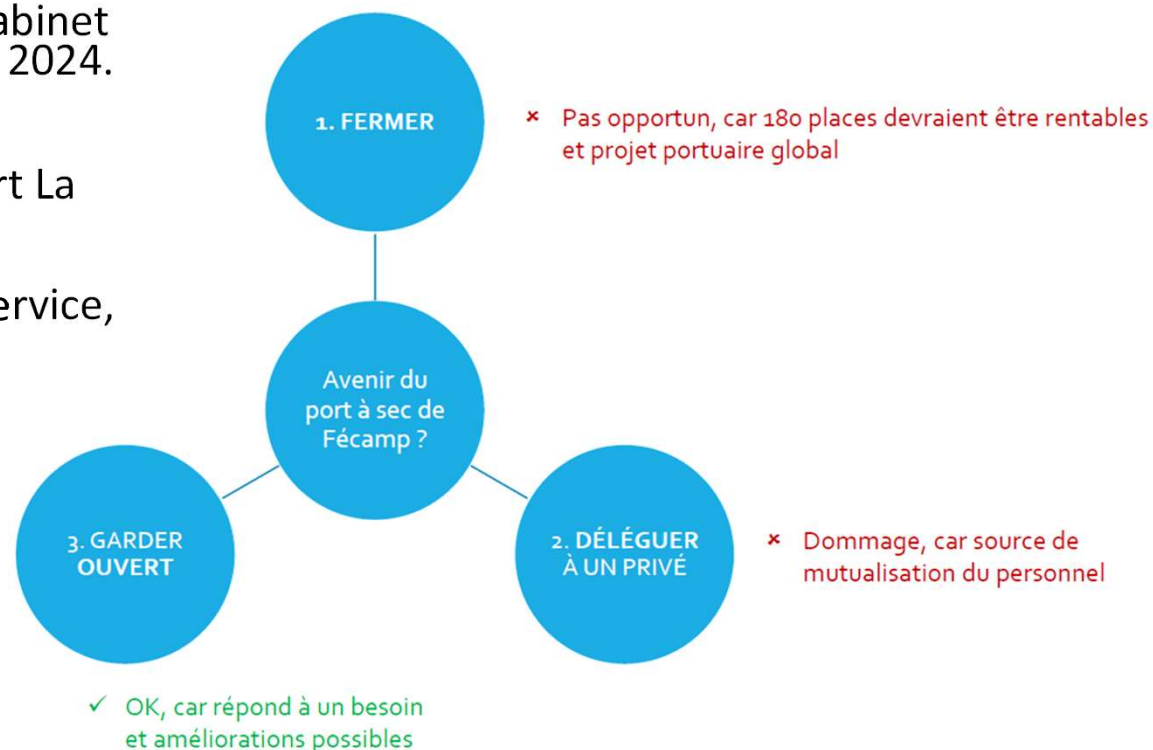
1 - **Etude d'autres ports à sec** (Dieppe, Paimpol, Port La Forêt, Lorient, Crouesty, Soubise)

2 - **Etat des lieux du port à sec de Fécamp** (tarifs, service, technique, comptable)

3 - **Pistes de réflexion proposé au SMPSM** ->>>>

4 - **Actions à mettre en œuvre à court terme**

- Remplacement du chariot
- Désignation d'un responsable
- Maîtrise de l'entretien de 1^{er} niveau
- Modification de la tarification
- Développement de services complémentaires
- Communication



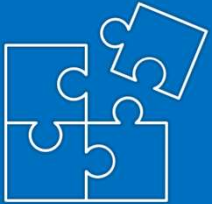


La régie Plaisance Nautisme Côte d'Albâtre : LE DEVENIR DU PORT A SEC : ET AUJOURD'HUI ?

- **Remplacement du chariot**
 - > appel d'offre lancé pour un engin pouvant manutentionner à 7,5m
- **Désignation d'un responsable**
 - > Bertrand DAVID
- **Maitrise de l'entretien de 1^{er} niveau**
 - > embauche d'un saisonnier apte à cette action, formation par le constructeur (début juin 2025)
- **Modification de la tarification**
 - > arrêt des contrats saisonnier au profit des contrats annuels (jusqu'au 31/12/2025)
- **Développement de services complémentaires**
 - > remplacement des rack intermédiaires standards par des racks SR...
- **Horaires d'ouverture**
 - > jusqu'au 15 avril (Lundi, Mercredi et Vendredi)
 - > du 15 au 30 avril (Lundi, Mercredi, Vendredi et samedi)
 - > depuis le 1^{er} mai (du Lundi au samedi inclus)



4) L'application du Plan de Réception et de Traitement des déchets



Rappel de la réglementation applicable

- Convention MARPOL
- Directive 2019/883
- Code des transports
- Code de l'environnement

→ Une nouvelle organisation sur les ports qui implique de revoir l'ensemble des plans de réception et de traitement des déchets =

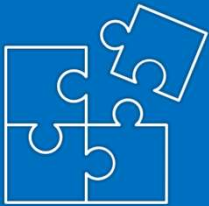
- Types de déchets produits par les navires,
- Equipements de collecte,
- Modalités de collecte,
- Procédures de modification.

Rappel de la réglementation applicable – Directive 2019-883

4 arrêtés du 11 et 12 août 2022 :

- Opérations de dépôt de déchets dans les ports
 - Contenu des PRTD ;
 - Objectif de recueillir les types et les quantités de déchets des navires utilisant habituellement le port ;
 - Obligation de collecte des déchets pêchés passivement et transmission des types et quantités collectées à l'Etat chaque année ;
- Echanges d'informations entre les ports et les capitaines de navires
 - Fiche réglementaire de notification préalable de dépôt des déchets
 - Modèle normalisé de reçu de dépôt des déchets
 - Modèle de certificat d'exemption

Plaisance non
concernée

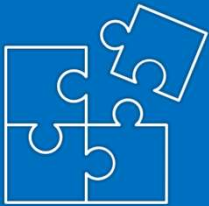


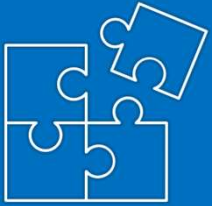
Rappel de la réglementation applicable – Directive 2019-883

4 arrêtés du 11 et 12 août 2022 :

- Redevances sur les déchets
 - Redevance pour tous les navires quelque soit la quantité de déchets déposés ;
 - Doit couvrir les coûts administratifs et au moins 30% du total des coûts directs
 - Calcul du coût transparent ;
- Contrôle de la procédure de dépôt
 - Des inspections aléatoires des navires doivent être réalisées par les affaires maritimes ou les autorités portuaires ;
 - Ces inspections doivent permettre de contrôler le respect des procédures de dépôt, l'adéquation des capacités de stockage et équipements de stockage

Plaisance non
concernée





Les principales modifications du PRTD

- Séparation des filières plaisance / commerce /pêche : création de 3 chapitres distincts ;
- Ajouts d'éléments réglementaires ;
- Changement de la description de l'organisation du port ;
- Description plus poussée des types de déchets produits par les navires ;
- Ajout des quantités traitées : Un peu plus de 15 tonnes par an pour la plaisance ;
- Mise à jour des contacts des opérateurs de collecte ;

Point propre

OM ●
Tri des emballages ●
Verre ●
Déchets non dangereux
Déchets spéciaux et dangereux

● Ordures ménagères
Différentes tailles de bacs

● Emballages plastiques ménagers, papiers et cartons
Bacs mobiles collectés par la Communauté d'Agglomération

● Verre
Colonne aérienne collectée par la Communauté d'Agglomération

Eaux grises et noires
Pompe à effluents fixe

RAPPEL : IL EST INTERDIT DE JETER DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES NAVIRES DANS LES EQUIPEMENTS PORTUAIRES

Vue d'ensemble du plan d'action plaisance Fécamp 2025-2026

Axe 1 – Assurer la propreté et diminuer l'impact environnemental

Axe 2 – Donner la possibilité de trier

Axe 3 – Améliorer la qualité du tri ou inciter

Axe 4 – Viser des coûts raisonnés et financer le service

Axe 5 – Avoir une gestion des déchets transparente

Axe 6 – Assurer la traçabilité des déchets produits dans la mesure du possible

Axe 7 – Diminuer et valoriser au mieux les déchets

- **Action 1 :** Poursuivre l'étude sur le captage des déchets
- **Action 2 :** Animer le plan d'action déchet ville / port
- **Action 3 :** Traiter séparément les résidus organiques de carénage
- **Action 4 :** Tenir les bacs en état de propreté
- **Action 5 :** Tenir un registre des signalements
- **Action 6 :** Sanctionner dans la mesure du possible
- **Action 7 :** Enlever les poubelles pontons ?

- **Action 8 :** Ajouter des bacs de tri sur le port
- **Action 9 :** Ajouter un tri des DEEE en déchetterie plaisance
- **Action 10 :** Trouver des solutions pour le tri à la source des biodéchets

- **Action 11 :** Afficher la fiche conseil ECOGESTES et poursuivre la campagne
- **Action 12 :** Poursuivre l'inscription du port dans « Je navigue, je tri »
- **Action 13 :** Améliorer la signalétique
- **Action 14 :** Développer un outil d'aide au tri

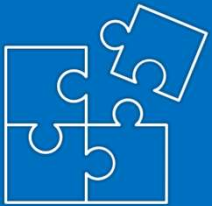
- **Action 15 :** Afficher le coût de gestion des déchets dans le coût de l'anneau
- **Action 16 :** Ajouter une vidéosurveillance dans la déchetterie

- **Action 17 :** Communiquer sur les filières de traitement des déchets amenés en déchetterie auprès des usagers

- **Action 18 :** Tenir un registre des déchets évacués

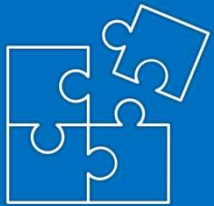
- **Action 19 :** Formation des agents portuaires à la gestion des déchets
- **Action 20 :** Publier semestriellement les parts de déchets avec valorisation matière, valorisation énergétique ou élimination

ZOOM ACTIONS

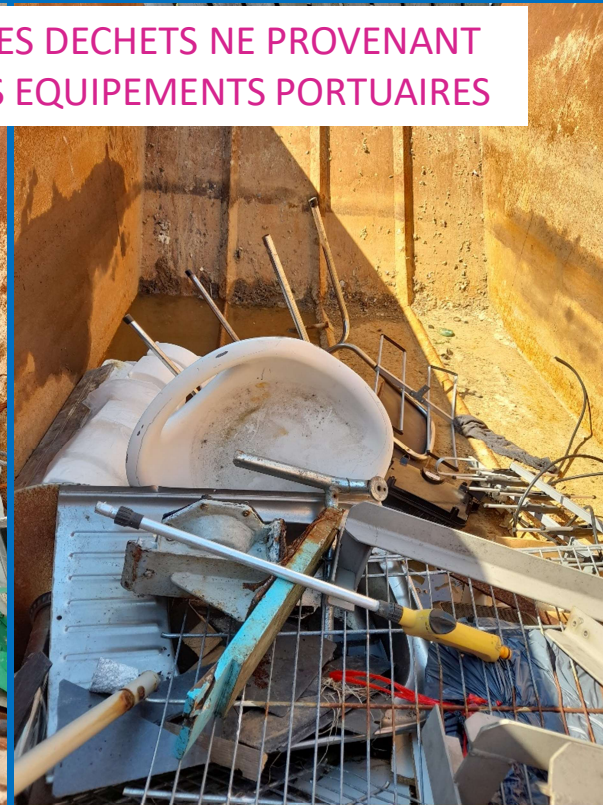
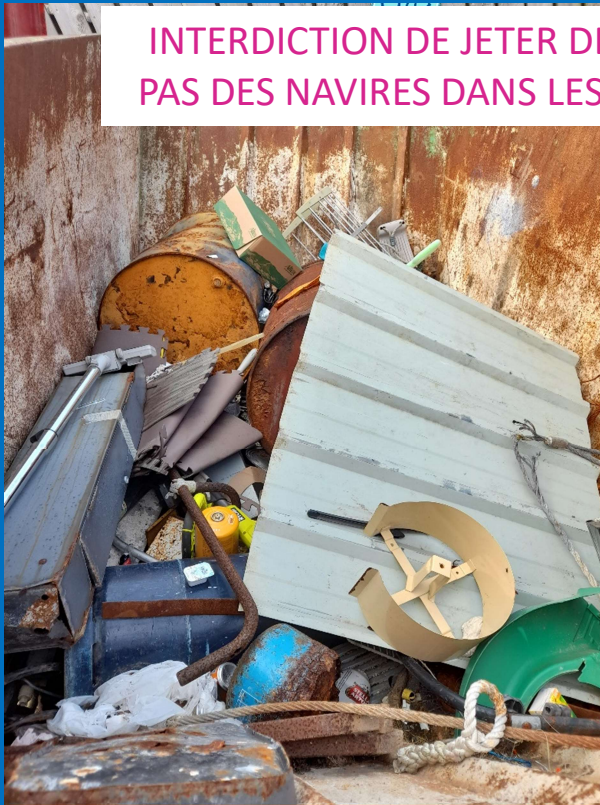


- Faut-il enlever les poubelles pontons ?
 - Inconvénients : Régulièrement remplies, débordements et envois des déchets
 - Avantages : Permet d'éviter que des visiteurs ne jettent leurs déchets n'importe où
- La nécessité de mettre en place le tri à la source des biodéchets
- Développer un outil d'aide au tri

RAPPEL DE QUELQUES REGLES



INTERDICTION DE JETER DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES NAVIRES DANS LES EQUIPEMENTS PORTUAIRES

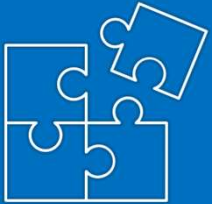


POUR LE DEPOT DE DECHETS SPECIFIQUES, ALLER VOIR LE BUREAU DE PLAISANCE



RAPPEL DE QUELQUES REGLES

UTILISATION DES POMPES A EFFLUENTS

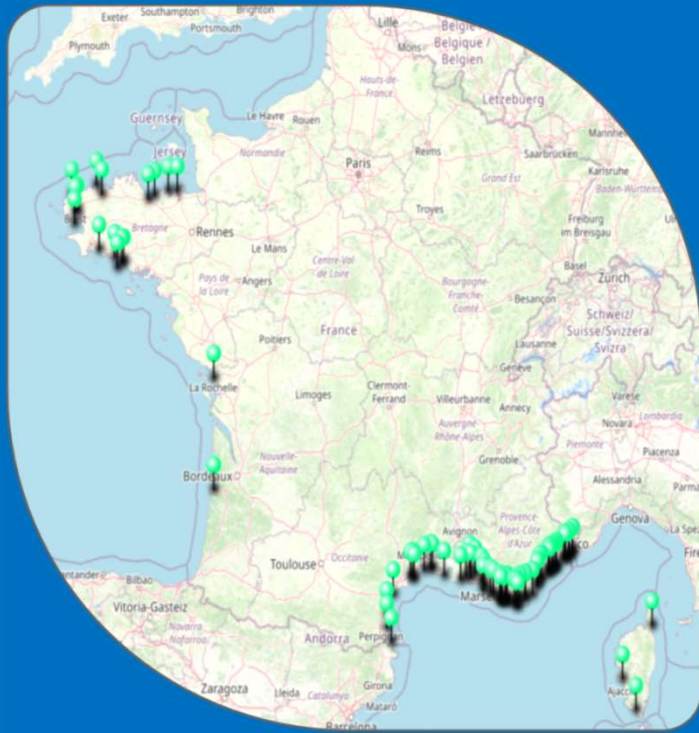




5) Le point sur la Certification port propre

Certification Port Propre et Port Propre Actif en Biodiversité

Port propre est la seule certification environnementale à ce jour créée pour et par les ports de plaisance



1) Etude de diagnostic environnemental

2) Mise en place d'équipements et moyens de lutte contre pollutions chroniques

3) Moyens pour réaliser des économies d'eau et d'énergies et lutter contre pollutions accidentelles

4) Formation du personnel portuaire

5) Sensibilisation des usagers du port

6) Audit de certification par AFNOR

7) Réponse d'AFNOR sur la certification du port

Les exigences :

PRTD à jour et conforme à la réglementation

Equipements adaptés pour éviter les pollutions

Maîtrise des consommations d'eau

Maîtrise des consommations d'énergie

Formation du personnel et sensibilisation des usagers

La carte des ports certifiés

La Manche en cours de certification

Certification Port Propre et Port Propre Actif en Biodiversité

Planning prévisionnel

1^{ère} étape : Deuxième semestre 2024

- Présentation de la certification Ports Propres et validation des élus du Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime

2^{ème} étape : Premier semestre 2025

- Rédaction du marché public et du cahier des charges pour le choix du bureau d'études

3^{ème} étape : Année 2025 - 2026

- Réalisation des diagnostics environnementaux pour chaque place portuaire (2 X 10 000 € et 8 000€) + formation d'un référent Ports Propres

4^{ème} étape : Année 2026

- Mise en place des équipements nécessaires, demande et passage de l'audit de certification :
Montant estimatif (équipements + demande audit) ≈ 82 000 – 97 500€.
Pour Fécamp entre 30 000 – 35 000 €
Pour Saint-Valery-en-Caux entre 30 000 – 35 000 €.
Pour le Tréport entre 22 500 – 27 500 €.

5^{ème} étape : Début 2027

- Réponse d'AFNOR sur la certification du port



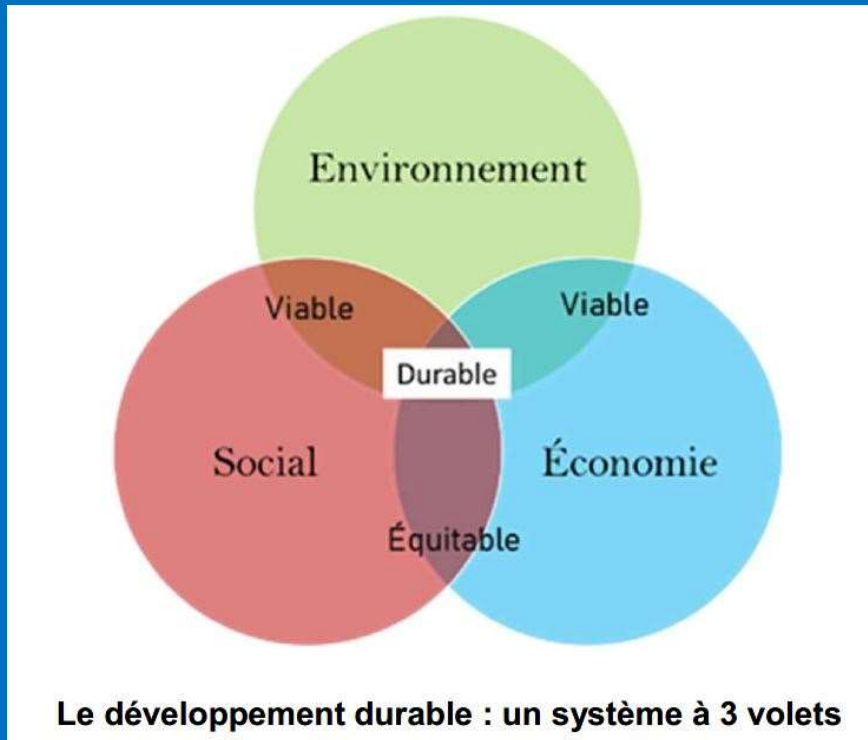
6) Présentation de la démarche d'élaboration de la stratégie portuaire du SMPSM



RAPPEL CS 7 octobre 2024

Présentation des fondements de la stratégie de développement portuaire durable 2025-2035

Une stratégie fondée sur le développement économique durable



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





RAPPEL CS 7 octobre 2024

Présentation des fondements de la stratégie de développement portuaire durable 2025-2035

La déclinaison des ODD de l'international au portuaire

10 objectifs à atteindre

1	Adaptation au changement climatique - Préparer les villes portuaires aux conséquences du changement climatique
2	Transition énergétique et économie circulaire - Des solutions innovantes et durables pour l'énergie et l'industrie dans les territoires ville-Port
3	Mobilité durable - Une nouvelle mobilité pour relier la ville et le port
4	Gouvernance renouvelée - Une gouvernance innovante pour des villes portuaires durables
5	Investir dans le capital humain - Le capital humain au service du développement portuaire et social
6	Culture et identité portuaire - L'identité portuaire locale comme atout essentiel pour construire une relation durable
7	Alimentation de qualité pour tous - Les villes portuaires jouent un rôle essentiel dans le développement d'une logistique alimentaire durable
8	Interface Ville-Port - L'interface Ville-Port, ressource pour la mixité des programmes
9	Santé et qualité de vie - Créer de bonnes conditions de vie, une priorité pour les villes portuaires
10	Protéger la biodiversité - Préserver et protéger la biodiversité Ville Port



Stratégie 2025-2035 : Point d'avancement

15 janvier - 15 février 2025	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de la consultation pour une AMO• Benchmark	✓
Mars-Avril 2025	<ul style="list-style-type: none">• Validation des axes et sous-axes de la stratégie	✓
Mai- Juin 2025	<ul style="list-style-type: none">• Premier tour de concertation pour l'élaboration du plan d'action	
Septembre - Octobre 2025	<ul style="list-style-type: none">• Deuxième tour de concertation pour l'élaboration du plan d'action	
Novembre 2025	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration du document final stratégique	
Décembre 2025	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la stratégie 2025 - 2035 du SMPSM lors d'un évènement d'importance	

→ Validations en bureau du 28/03/2025 et Comité Stratégique du 15/04/25

→ Réunion de lancement AMO 23/04/25



Propositions d'axes et sous-axes pour la stratégie du SMPSM

Premières propositions d'axes de travail

A noter que ces propositions constituent une première étape de travail.
L'AMO qui nous accompagnera a pour mission de réaliser une analyse critique de ces axes.
Les axes et sous-axes pourront être amenés à évoluer avec les concertations

Axe 1

Nouvelle gouvernance portuaire : vers une gestion intégrée et collaborative

Axe 2

Identité portuaire et attractivité : un positionnement distinctif et durable

Axe 3

Ecosystème portuaire et transitions : pour une anticipation du monde de demain

1) Nouvelle gouvernance portuaire : vers une gestion intégrée et collaborative

Inscrire les ports dans une gouvernance participative

- Faire vivre les nouvelles instances de concertation représentatives de la pluralité des parties prenantes
- S'orienter vers des partenariats publics /privés et de nouveaux modèles de financement tels que le mécénat

Interface ville-port et stratégie foncière portuaire

- Coordination territoriale / Valorisation du foncier portuaire, zones franches / zones franches vertes
- Modèle « Port Entrepreneur » : Autorité portuaire engagée en tant que maître d'ouvrage dans la production d'infrastructures à vocation industrielle, logistique ou urbaine (cf Stratégie Nationale Portuaire)
- Intégration paysagère des infrastructures portuaires pour une amélioration de l'interface ville-port

Coordination des ports normands

- Coopération et complémentarité des places portuaires
- Charte des départements littoraux normands
- Relations avec Haropa Port, Ports de Normandie

Services portuaires performants et conditions de travail

- Qualité de vie au travail, égalité femme / homme - Management innovant, transversalité
- Comptabilité analytique
- Formation
- Achats publics durables

2) Identité portuaire et attractivité : un positionnement distinctif et durable

Commerce : Spécialisation et différenciation, vers un positionnement des ports sur des secteurs clefs

- Commerce à la voile
- Industries innovantes
- Renforcement des liens avec l'hinterland
- Actions de promotion et de développement

Pêche : Diversification et innovation, vers un positionnement des ports sur une pêche locale et durable

- Dvpt des services aux pêcheurs : chantier navals, aire de carénage, etc.
- Démarches qualité sur les produits
- Développement de l'aquaculture
- Anticipation des conséquences du changement climatique sur la ressource halieutique

Plaisance et nautisme, vers un positionnement des ports sur les nouvelles pratiques du nautisme

- Certification port propre
- Création d'espaces dédiés : port center
- Circuits de découverte, valorisation du patrimoine maritime
- Nouvelles pratiques du nautisme

Perception des activités, vers un positionnement des ports sur le tourisme portuaire durable

- Renforcement des actions de communication / Développement d'un port center physique et numérique
- Valorisation du patrimoine maritime, de la pêche d'hier et d'aujourd'hui, création de circuits de découverte
- Soutien aux évènements nautiques

3) Ecosystème portuaire et transitions : pour une anticipation du monde de demain

Décarbonation, stratégie énergétique portuaire

- Logistique verte
- Mobilités alternatives, des personnels et des usagers
- Production d'énergies renouvelables
- Carburants alternatifs

Infrastructures innovantes, performantes et résilientes

- Sécurité et sûreté
 - Infrastructures réseaux : Smart Port et cybersécurité
- Gestion des risques, adaptation au changement climatique

Économie circulaire et écologie industrielle

- Mutualisation des ressources entre industries
- Animation de réseaux d'acteurs
- Recyclage des déchets portuaires

Préservation des écosystèmes naturels

- Préservation de la biodiversité
- Limitation des pollutions



7) Questions diverses



8) Élection des représentants au Conseil Portuaire du port de Fécamp



Election des représentants au Conseil Portuaire

- Désignation
 - Seront désignés en qualité de titulaires, les deux (2) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix (1^{er}, 2^{ème} rang).
 - Les candidats arrivés au 3^{ème} et 4^{ème} rang seront désignés dans l'ordre en qualité de suppléant des 1^{er}, et 2^{ème} conseillers portuaires.
 - En cas d'égalité de voix, le classement se fera à l'âge parmi les ex aequo

Invalidité des bulletins, si :

- Si un nom inscrit n'est pas dans la liste des candidats
- Si des mentions autres que le nom des candidats sont inscrites
- S'il y a un signe distinctif sur le bulletin
- Si le bulletin est : raturé, injurieux ...

Si le même nom est inscrit plusieurs fois, il ne sera comptabilisé qu'une fois



Election des représentants au Conseil Portuaire

LES CANDIDATS (par ordre alphabétique)

- Martial AUGUET
- Jean-Michel BLASSER
- Francis DELAFOSSE
- Fabrice DELAVIER
- Jean-Marc DESCHODT
- Éric DONIS
- Jean-Max FOLLET
- Philippe FRIBOULET
- Didier HODIERNE
- Olivier LEGAGNEUX
- Benoit LE GRAND
- Stéphane LE PIOLOT
- Alain MORISSE